**PSN 2023 – 2027 :**

**Dispositif « Soutien aux investissements des entreprises agro-alimentaires »**

**Attestation relative au contrôle croisé entre les dépenses présentées sur le volet Export du dispositif PSN et le dispositif FranceAgriMer « Promotion des vins dans les Pays Tiers »**

Raison sociale du demandeur : ………………………………………………………………………………

N° dossier Europac : ………………………………………………….

Période concernée par les dépenses à l’Export : …………………………………………………….

Avez-vous sollicité (ou solliciterez-vous) le dispositif **Promotion des vins dans les Pays Tiers** auprès de FranceAgriMer concernant des dépenses à réaliser sur la période mentionnée ci-dessus ?

OUI  NON

Si oui :

* Date de la sollicitation (prévisionnelle le cas échéant) : ………………………….
* Joindre un état récapitulatif des dépenses présentées à l’OCM Pays Tiers

Date :

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Important :

Cette demande s’inscrit dans le cadre des contrôles croisés à réaliser entre les fonds européens, permettant de vérifier l’absence de double financement.

Un défaut d’information pourra entraîner une ré-instruction de votre dossier avec recalcul de l’aide.